

Site des Mathurins – Permis de Construire n° 092007 19 A 0043/44 déposé par Linkcity
Ile-de-France sur les lots E1/D1 comprenant une actualisation d'étude d'impact
environnementale

Note en réponses aux avis des différentes collectivités et leurs groupements intéressés
par le projet

ANNEXES

Annexe 1 - Insertion de la phase 1 dans le grand paysage

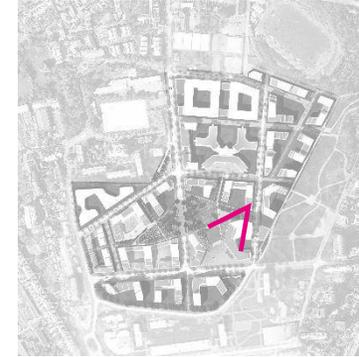
VUE LOINTAINE DES MATHURINS DEPUIS L'AVENUE G. CLEMENCEAU – Projet



Le projet des Mathurins sera visible depuis le croisement de la D77 et de la D74, à la limite de Sceaux et de Bourg-la-Reine.

La volumétrie bâtie de la phase 1 assure une continuité avec les bâtiments existants pour une insertion harmonieuse du nouveau quartier dans le paysage balnéaire.

VUE AXONOMÉTRIQUE D'ENSEMBLE – Projet de la phase 1



Les bâtiments de la première phase assurent une transition douce avec la morphologie des habitations balnéaires grâce à un traitement en gradins.

Ils présentent également des variations volumétriques pour éviter la lecture de volumes monolithiques.

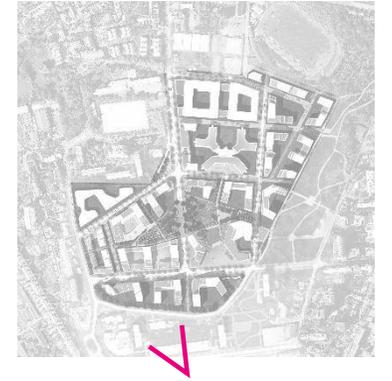
Des teintes naturelles sont privilégiées pour s'harmoniser avec le paysage urbain existant.

Annexe 2 - Perspectives globales de la phase 1

VUE D'ENSEMBLE SUR LA RUE DES PICHETS – Projets de la Phase 1 – Lots D1, D2, D3



VUE D'ENSEMBLE SUR LA RUE DES PICHETS – Projets de la Phase 1 – Lots D1, D2, D3



Annexe 3 - Perspectives des Permis de construire de la phase 1

PROJET DU LOT D1 – Perspective 1



PROJET DU LOT D1 – Perspective 2



PROJET DU LOT D1 – Perspective 3



PROJET DU LOT E1 - Perspective 1



PROJET DU LOT E1 - Perspective 2



PROJET DU LOT E1 - Perspective 3

